

## Compte rendu du Conseil Municipal du 31 Août 2021 à 20h

**Présents** : EYSSAUTIER Yann -DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean-Claude – ELIET Claire – CROUZET Vincent -BETTON Caroline - BOUVET Tanguy -CAILLET Carmen- GBEULAZIDJE Marie-Christine - GUAY André - GOUY Damien -HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc –

**Excusés** : CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) -DESBOS Thierry - (pouvoir à BOUVET Tanguy) –

**Secrétaire de séance** : CAILLET Carmen

Mr le Maire prend la parole pour remercier le travail de Mr André GUAY et de Mme Carmen CAILLET pour l'organisation des évènements culturels de cet été.

### 1-INFORMATION SUR LA RENCONTRE AVEC MME LA PROCUREUR

Mr Vincent CROUZET prend la parole pour expliquer que Mme la Procureure a informé d'un nouveau règlement concernant la protection des élus contre les outrages, les injures publiques, les diffamations, les incivilités (notamment sur les dépôts des déchets). Elle a rappelé que le maire avait le pouvoir de police et que les administrateurs des réseaux sociaux étaient responsables des publications et des propos qui se tenaient sur leur page Facebook, blog, site, etc... Les élus communaux sont responsables de la justice de proximité et dès le 1<sup>er</sup> septembre ils pourront communiquer avec Mme la Procureure.

### 2-LOCATION DES GARAGES CAMPANER

Attribution de location du garage Campaner n°1 de 24,28m<sup>2</sup> pour 60,70 €/ mois à Mr Jean-Pierre MORFIN.

Le garage n°2 est loué par Mr CONSTANS de l'entreprise SPA Consult et le garage n°3 par Mr Bernard MERCIER artisan. Les locations débutent le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Mme Sonia HUGUET demande quelle est l'adresse de Mr CONSTANS. Mme Christine DUPORTAIL lui répond qu'il est en co-working à St Félicien, que son entreprise a donc une adresse sur la Commune et qu'il peut bénéficier d'une location de garage.

**Vote** : 15 pour

### 3-LOCATION TEMPORAIRE AU COUVENT

La pharmacie loue des locaux pour 700 € / mois pour 100 m<sup>2</sup> + les charges, afin de continuer son activité pendant les travaux qu'ils ont entrepris. Mr le Maire appelle au vote pour cette location temporaire.

**Vote** : 15 Pour

Mme Sonia HUGUET demande pourquoi ils n'ont pas été avertis de cette installation. Mr le Maire répond que l'exécutif a été sollicité et a pris une décision qui semblait évidente.

Location temporaire des cuisines pour quatre nouvelles personnes pour 300 €/mois (hors charge), loyer adapté pour favoriser le lancement de nouvelles activités.

Les entreprises concernées sont : - Kilucru (transformation de légumes crus) -La Brasserie Longuevie – Le traiteur Volauvent- et Mr Gabriel CROUZET (champignons).

L'utilisation est pour un an pour favoriser leur lancement. Des devis ont été demandés pour réaménager et remise aux normes de ces cuisines (2180 € en électricité -1070 € pour l'installation d'un chauffe-eau, - et 3280 € en équipement cuisines inox) - Les entreprises MERCIER et BOVEIL ont été retenues. Un dossier de subventions a été réalisé vers le *programme européen* « LEADER » qui prend en charge 64% de la somme ainsi que vers le département à hauteur de 16 % (soit 80%)

Mr le Maire appelle au vote pour cette location temporaire

**Vote** : 15 pour

#### **4-EPORA (Etablissement Foncier de l'Ouest Rhône -Alpes)**

Convention de veille et de stratégie foncière entre la commune de St Félicien, la Communauté d'Agglomération ARCHE aggro et EPORA.

EPORA est un établissement public qui a pour mission de veiller sur le foncier d'une commune ou d'une communauté d'agglomération et l'accompagner dans des projets.

Le projet ciblé se réaliserait dans le quartier qui se situe devant l'hôtel « Le Félicien », le HLM du Sardier, l'espace vert et l'HLM du Bois Madame. Pour une mise en valeur du quartier, EPORA conseille de démolir le HLM du Sardier et dont ADIS souhaite se séparer, réaménager la route pour sécuriser les accès à l'école privée et la SAMOV, créer un espace de stationnement et proposer des logements de type intermédiaires pour créer un fond de rue. Un travail serait à mener avec le CAUE. Aucun engagement financier n'est pris par la Commune en signant cette convention.

Cette convention de veille et de stratégie foncière est signée pour 6 ans- EPORA prend en charge les achats, le portage des travaux et la recherche des subventions. La Commune s'engagera ensuite sur une convention opérationnelle définie après étude financière.

L'étude sera prise en charge par EPORA à hauteur de 50 % dans une limite de 50 000 €. EPORA pourra intervenir également sur d'autres projets de réaménagements si la Commune le souhaite.

Mr Vincent CROUZET ajoute qu'il est important de recréer des espaces de vie et de mener une réflexion sur la globalité d'un quartier.

Mr Jean-Luc REYNAUD approuve ce projet de réaménagement et ajoute qu'il serait intéressant de revoir la déviation de la Croix des Rameaux.

Mr le Maire termine en disant que ce projet est en réflexion également et appelle au vote pour la validation de cette convention.

**Vote** : 15 Pour

#### **5-RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS**

Proposition d'un accord de principe pour le recrutement d'agents contractuels.

Remplacement prochain de Mme Christelle FREYSSENET pour un mois par Mme Sophie GOBERT, secrétaire de mairie à Vaudevant qui effectuera un mi-temps du 6 septembre au 15 octobre, la première semaine étant faite en binôme avec Mme Christelle FREYSSENET.

Renouvellement du contrat pour 6 mois (du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 28 février 2022) de Mr Damien DENIS

Un manque d'employé communaux en espace voirie est souligné par Mr Jean- Claude LABOURY-

Deux contrats annualisés pour l'année scolaire sur l'école publique : Mme Christine FARRE pour la cantine et le ménage et Mme Isabelle OSTERNAUD pour la garderie du soir et le ménage

Recrutement d'agents en contrat PEC avec 80 % d'aide : Mme Marion DUHALDEBORDE (du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 Mai 2022) pour renfort en maternelle, cantine, et garderie.

Mr le Maire appelle au vote pour ce recrutement

**Vote** : 15 pour

Mme Sonia HUGUET demande où en est le RIFSEEP concernant les primes mensualisées pour les employés.

Mr le Maire répond que la Commune est en lien avec d'autres Communes concernant cette démarche. Il est proposé aux élus de l'opposition de se joindre au futur groupe de travail à ce sujet.

## **6-DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Modification de crédit proposée pour la voirie, des travaux supplémentaires obligatoires ayant entraîné un coût supplémentaire pour la mairie :

Rue du Meunier pour un coût de 2 147 €

Entrée du garage Sapet : 6 067 €

Chemin des jardins : 2 000 € à prévoir (Cance Doux prend en charge une partie de la réfection de la chaussée)

La Commune doit donc prendre en charge au total 10 214 €. Pour pallier à d'autres travaux éventuels obligatoires d'ici la fin de l'année, la somme prévisionnelle est de 20 000 €. Cette somme sera pour une partie comblée par celle qui était allouée pour un changement de four à la cantine de l'école si l'on changeait de prestataire. Celui-ci n'ayant pas changé, 8 000 € sont à disposition. L'autre partie d'un montant de 12 000€ sera prise sur le prévisionnel du City Park puisqu'il ne sera pas réalisé cette année mais l'année prochaine.

Mr le Maire demande le vote pour ce changement de comptes

**Vote :** 15 Pour

## **7-STATION VERTE : RESILIATION DE L'ADHESION**

Mme Carmen CAILLET fait un compte -rendu de la rencontre avec Mr SIFFERT du réseau STATION VERTE. Il s'avère impossible de savoir les retombées de cette adhésion pour notre commune. Pour qu'il y ait une réelle vitrine touristique il faut monter un projet éco-touristique avec des partenaires (locaux – associations -élus et office de tourisme) et se mettre en lien avec les villages qui sont également adhérents. En haute Ardèche, seul le village de Lalouvesc est actuellement adhérent, les autres se situant en Basse Ardèche. La commune paie actuellement 850 € / an pour seulement paraître sur une carte. La proposition est de suspendre temporairement cette adhésion et réfléchir sur la création d'un comité.

A la demande de Mme Sonia HUGUET, Mme Carmen CAILLET rappelle les actions du réseau Station Verte qui peuvent être intéressantes si un projet est mené. A ce sujet Mr Damien GOUY cite la fête de la chèvre qui pourrait être un des évènements à retenir.

Mr le Maire appelle au vote pour la résiliation de cette adhésion

**Vote :** 15 Pour

## **8- AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCERNANT L'ORGANISATION DU RASSEMBLEMENT CYCLISTE « L'ARDECHOISE »**

Proposition d'un avenant de la convention du partenariat tripartite entre la Mairie, l'Ardéchoise et ARCHE Agglo concernant le matériel, les bâtiments, personnel. A cause du covid la révision de cette convention n'ayant pu être réalisée, Mr le Maire propose la prolongation de cette convention pour une année. Le Conseil procède au vote

**Vote :** 15 Pour

## **9- ADHESION AU COMPTE : PANNEAU POCKET**

Mr Tanguy BOUVET explique que cette application est à la portée de tout citoyen qui a un smartphone mais peut être accessible également sur internet depuis un ordinateur. Elle propose les alertes et informations institutionnelles (gendarmerie – préfecture – mairie)

Le montant pour la commune est de 180 € /an.

Mr le Maire appel au vote pour valider cette proposition

**Vote :** 15 Pour

## 10- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une subvention de la part des « Amis de Rochefort » a été demandée. Le montant attribué annuellement est de 150 €. Mme Christine DUPORTAIL rappelle que la formule des demandes de subventions sera revue afin de pouvoir financer en fonction des projets proposés. Une date butoir sera donnée pour voter toutes les subventions en même temps. Mr le Maire appelle au vote.

Vote : 15 Pour

## 11- INFORMATIONS DIVERSES

**-Annonce d'une réunion publique** le Vendredi 8 Octobre 2021 à 20 h à la salle des fêtes.

Sa préparation par les 15 élus aura lieu le Mardi 21 Septembre à 20h salle du Conseil.

Ce jour-là également un retour sera fait sur le questionnaire des journées participatives du 29 Mai 2021.

Mr Vincent CROUZET souligne que la crise sanitaire n'a pas permis les réunions publiques ou les réunions participatives comme on l'avait souhaité. Elles seront à l'avenir renforcées si les mesures sanitaires le permettent.

**-Fleurissement** : A la suite des interventions de Mme Sonia HUGUET et Mr Jean-Luc REYNAUD, sur les jardinières enlevées, il est expliqué que ce choix a été fait par souci d'économie d'eau, de mobilisation du personnel et d'esthétisme sous le conseil de Mme MAGNIER du CAUE. Un rendez-vous avec elle est prévu le 6 septembre prochain pour poursuivre le programme du fleurissement et associer la population au projet.

**-Demande d'embauche** : Mme Eléonore THE, directrice de l'école publique a fait une demande d'embauche d'un service civique pour renforcer la classe cycle 2. Un appel est lancé pour informer les personnes entre 18 et 25 ans qui seraient intéressées.

### 1. **-Domaine de Pierrageais :**

Les frais d'avocat se montent à : 7 492,68 € en 2020 et 33 597,42 € en 2021 soit un total de 41090,10 €-

Les frais de jugement, 14 000 €, ne sont pas dus pour l'instant puisqu'un appel est en cours.

Mr Jean-Luc REYNAUD demande pourquoi ces frais de justice n'ont pas été votés en Conseil municipal. Mme Christine DUPORTAIL précise qu'il y a une délégation qui autorise le Maire à prendre des décisions sur les frais engagés. Mr le Maire précise que le budget est consultable en mairie par tous.

Suite à l'intervention de Mr Jean-Luc REYNAUD, Mme Christine DUPORTAIL donne une explication concernant la différence entre une lettre ouverte écrite par la majorité et les élus de la Commune qui ont intenté une action de justice envers le domaine de Pierrageais par le biais de ses représentants dont l'exécutif.

La lettre ouverte est une expression du groupe de la majorité en place et non une démarche des élus municipaux.

Mr Vincent CROUZET revient sur l'historique du camping en disant qu'il est du domaine public inaliénable en droit. La piscine, l'aire de jeu, la voie communale, sont également du domaine public. L'ancienne majorité a décidé de déclasser ces biens en les faisant passer en domaine privé le déclarant désaffecté à l'usage du public. Le juge ne s'est pas prononcé sur ce point. Pour l'intérêt général, la majorité a décidé que le camping devait rester dans le domaine public.

Mme Christine DUPORTAIL reprend les éléments du domaine de Pierrageais qui rapportaient de l'argent à la commune.

**-Constructions illégales** : Mr Jean-Luc REYNAUD rappelle les constructions illégales de la SCI MISTLER et celle qui n'a pas été située à Charencey sur le dernier compte-rendu municipal. Mr Vincent CROUZET annonce que les constructions illégales de la SCI MISTLER autorisées sous l'ancien mandat ont entraîné un refus de la préfecture. La Commune est aujourd'hui assignée devant le tribunal administratif, ce qui induit des frais de justice supplémentaires. Quant à l'autre construction en question de Mr Gilles DENIS, il précise qu'elle a été construite sous l'ancien mandat et qu'il est en lien avec la DDT.

**-Les comptes-rendus municipaux** : Mme Sonia HUGUET souligne les erreurs et le retard des comptes-rendus sur le site. Il lui est proposé de faire un tour de rôle pour relater les comptes-rendus et il y aura une plus grande vigilance à faire apparaître les comptes-rendus régulièrement sur le site.

-**Le Projet de territoire ARCHE Agglo** propose l'Atelier Horizon : Un atelier participatif qui va être organisé le samedi 10 octobre de 9h à 13h au gymnase de St Félicien. Les citoyens pourront s'exprimer sur la construction de notre territoire pour l'avenir.

-**Tapage diurne** : Mme Sonia HUGUET indique qu'un locataire sur la place de l'église effectue un tapage diurne fréquent.

Des élus lui ont rendu visite plusieurs fois et l'accompagnent dans la recherche d'un logement plus adapté.